



Céder sa quote part a titre gratuit

Par **Ryuugu**, le **14/01/2020** à **08:39**

Bonjour,

Suite a à un décès dans la famille, 7 personnes ont perçu un héritage. 2 cousins, 2 cousines, mes 2 soeurs et moi.

Dans l'héritage, on a une maison en indivision et je souhaiterais sortir de cette indivision. Je souhaiterais savoir si je pouvais céder ma quote part de cette maison a titre gratuit aux autres indivisaires.

Merci.

Par **Visiteur**, le **14/01/2020** à **09:45**

Bonjour

Oui, vous pouvez céder votre part selon les modalités de la convention d'indivision s'il y en a une.

Sinon, c'est une donation à titre gratuit, mais attention au contrôle fiscal: si vous sous-estimez la valeur du bien , il y aura redressement.